

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire de la commune de Friaucourt,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
VU la délibération n° 03/2020 portant proclamation de M. KOBSCHE en qualité d'adjoint au Maire,
CONSIDÉRANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints au maire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : OBJET ET LIMITE DE LA DÉLÉGATION

À compter du 07/07/2020 M. KOBSCHE Daniel est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Travaux publics et chantiers
- Urbanisme
- Sécurité générale
- Cimetière (travaux et opérations funéraires)
- Personnel technique

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

ARTICLE 2 : EXÉCUTION ET PUBLICATION

Le Maire, le secrétaire de Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au registre des arrêtés, une ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'état.

Article 3 : RECOURS

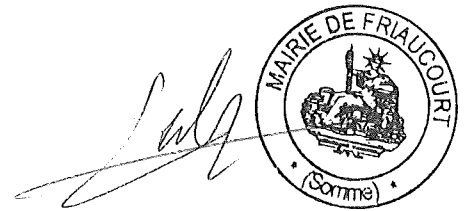
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Friaucourt le 07/07/2020

Notifié le 07/07/2020



Le Maire, DELRUE Jean-Michel



The official seal of the Municipality of Friaucourt (Somme) is circular. It features a central illustration of a church with a steeple, surrounded by the text 'MAIRIE DE FRIAUCOURT' and 'Somme' at the bottom.